



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-53457>

Département(s) de publication : **75**

Annonce n° **24-53457**

Services

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur** : Paris & Métropole aménagement

**Type de Numéro national d'identification** : SIRET

**N° National d'identification** : 52208576000034

**Ville** : Paris cedex 19

**Code postal** : 75927

**Groupement de commandes** : Non

**Département(s) de publication** : 75

### Section 2 - Communication

**Lien vers le profil d'acheteur** : <https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.jsp>

**Intégralité des documents sur le profil d'acheteur** : Oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles** : Non

**Nom du contact** : Madame BOURGOIN

### Section 3 - Procédure

**Type de procédure** : Procédure adaptée ouverte

**Conditions de participation** :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve** : - le DC1 ou la lettre de candidature et le cas échéant lettre d'habilitation du mandataire en cas de groupement ; - la copie du ou des jugements autorisant le candidat en situation éventuelle de redressement judiciaire, à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution de l'accord-cadre ; - une déclaration sur l'honneur justifiant ne pas entrer dans les cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 du Code de la Commande Publique ; - les attestations d'assurance conformément à l'article 13 du CCP.
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : - le DC2 ou la déclaration de candidature précisant en particulier les éléments suivants : le nom ou la dénomination du candidat, l'adresse du siège du candidat ou du siège social ; l'adresse du service qui exécutera les prestations et qui sera l'interlocuteur du pouvoir adjudicateur ; les noms et fonctions des personnes ayant pouvoir d'engager le candidat ; le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet de l'accord-cadre, réalisé au cours des trois derniers exercices

disponibles ; - une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat pour chacune des trois dernières années et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.

- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : - liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. La réalisation des prestations est prouvée par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;

**Technique d'achat** : Accord-cadre

**Date et heure limite de réception des plis** : 03/06/2024 à 12:00

**Présentation des offres par catalogue électronique** : Interdite

**Réduction du nombre de candidats** : Non

**Possibilité d'attribution sans négociation** : Oui

**L'acheteur exige la présentations de variantes** : Non

**Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre)** : Pouvoir adjudicateur.

## Section 4 - Identification du marché

**Intitulé du marché** : Accord-cadre portant sur la réalisation de travaux d'impression

**Code CPV principal - Descripteur principal** : 79823000

**Type de marché** : Services

**Description succincte du marché** : Accord-cadre portant sur la réalisation de travaux d'impression

**Lieu principal d'exécution du marché** : Paris

**La consultation comporte des tranches** : Non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché** : Non

**Marché alloti** : Non

## Section 6 - Informations Complémentaires

**Visite obligatoire** : Non

**Autres informations complémentaires** : Le présent accord-cadre a pour objet d'établir les termes régissant les marchés conclus sur son fondement, dits « marchés subséquents », à passer pour la réalisation de travaux d'impression pour le compte de la SPL Paris & Métropole aménagement et de ses opérations d'aménagement : Clichy-Batignolles, Saint-Vincent-de-Paul, Chapelle Charbon et Gare des Mines-Fillettes. Les prestations couvertes par le présent accord-cadre et susceptibles de faire l'objet de la passation de marchés subséquents sont définis à l'article 2 du Cahier des Clauses Particulières (CCP). Cette description est donnée à titre indicatif par le pouvoir adjudicateur et sera précisée en fonction de l'évolution des besoins et des contraintes rencontrées en cours d'exécution. La SPL Paris & Métropole aménagement désignera deux titulaires dans la mesure où un nombre suffisant de candidatures et d'offres conformes au sens des articles R. 2152-1 et R.2152-2 du Code de la Commande Publique auront été présentées. Les titulaires de l'accord-cadre seront remis en concurrence, sans publicité préalable et selon les modalités précisées à l'article 7 du CCP, à l'occasion de la survenance des besoins, en vue de l'attribution du marché subséquent correspondant. Les marchés subséquents seront passés sous la forme : - de marchés traités à prix global et forfaitaire ; - de marchés à bons de commande. Les marchés subséquents à bons de commande auront pour objet les prestations récurrentes dont les besoins en quantité sont difficilement définissables tels que les cartes de correspondance, les cartes de visite et les stickers. Les marchés subséquents seront jugés sur les critères suivants : - Prix pondéré de 10% à 100%, - Délais pondérés de 0% à 90%. Le jugement des offres au titre du critère « prix » se fera : - au regard du prix global et forfaitaire proposé par les titulaires dans le cadre d'un marché subséquent traité à prix global et forfaitaire, et dûment indiqué dans le devis fourni à Paris & Métropole Aménagement ; - au regard du montant total du détail quantitatif estimatif dans le cadre d'un marché subséquent à bons de commande. Le jugement des offres au titre du critère « délais » se fera au regard des indications portées à l'acte d'engagement par les titulaires dans leurs offres. La pondération sera fixée à l'intérieur des fourchettes indiquées ci-dessus lors de la

consultation des entreprises candidates aux marchés subséquents. Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier tous les éléments de l'offre dans le strict respect des principes de transparence et d'égalité des candidats. Il pourra néanmoins attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales sans négociation.

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 06/05/2024**